

## **Voter, c'est déjà défendre vos droits !**

Les Commissions Administratives Paritaires Départementale (CAPD) et Nationale (CAPN) sont les instances dans lesquelles l'Administration vous rend des comptes à travers vos représentants.

**Tout ce qui concerne votre carrière est soumis pour avis aux commissions paritaires** : changement d'échelon (promotion), de poste (mouvement), stages, congé formation, spécialisation, inscription sur listes d'aptitude, changement de département... et également toute mesure disciplinaire.

Les Commissions Paritaires ont été imposées à l'Etat à la Libération, en même temps qu'étaient conquis le Statut Général des fonctionnaires, le Code des pensions de retraite et le droit syndical dans la Fonction publique après des décennies de lutte du syndicalisme confédéré.

Avant 1945, les nominations se faisaient au bon vouloir des élus politiques locaux, le déroulement de carrière au « mérite », les grilles de salaires étaient différentes selon les ministères, le déplacement d'office voire la révocation sanctionnait ceux qui faisaient grève, qui revendiquaient un statut pour garantir leur indépendance professionnelle et leur liberté pédagogique... un passé auquel toutes les contre-réformes en cours (les EPEP notamment) visent à nous ramener !

## **Les Commissions Paritaires sont un rempart contre l'arbitraire hiérarchique et les groupes de pressions.**

En application des orientations de l'Union Européenne, le gouvernement veut détruire les Commissions Paritaires en leur opposant le « dialogue social » en même temps qu'il veut détruire le droit de grève et le droit syndical... l'objectif étant de transformer les syndicats en « partenaires » - courroies de transmission des contre-réformes.

**Voter, c'est défendre l'existence des Commissions Paritaires pour faire respecter vos droits statutaires remis en cause dans la note ministérielle relative à la « mobilité » (p.4)**

## **Non aux EPEP !**

**Non à la mise sous tutelle de l'Ecole et de ses enseignants par des Conseils d'Administration composés d'élus politiques locaux et d'associations de parents !**

**Le SNUDI-FO propose à tous les syndicats d'organiser ensemble la mobilisation contre l'instauration des EPEP.**

NOTRE PLATE-FORME REVENDICATIVE DETAILLÉE  
FIGURE SUR NOTRE PROFESSION DE FOI NATIONALE.

## *Pour vous faire respecter et faire respecter vos droits,*

**votez pour la liste SNUDI-FO**

conduite par Louis BERNABEU

**pour des représentants à la CAPD**

- ▶ **qui défendent avec intransigeance** votre statut national de fonctionnaire d'Etat, l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique, le caractère national et laïque de l'Ecole publique,
- ▶ **qui refusent toute cogestion, toute compromission** avec la hiérarchie, le ministère, les élus politiques et les groupes de pression quels qu'ils soient,
- ▶ **qui négocient exclusivement sur la base de vos intérêts et de vos revendications,**
- ▶ **qui sont réellement à votre service** en assurant des permanences chaque fois que nécessaire, tard le soir, le dimanche, pendant les vacances, en vous informant, en vous accompagnant dans vos démarches, en se rendant dans vos écoles...
- ▶ **qui vous rendent compte de leur mandat** dans l'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône et sur le site internet du syndicat.

## **INTEGRATION SCOLAIRE**

Le SNUDI-FO a été le seul à alerter et dénoncer les objectifs sordides de la loi Montchamp : faire disparaître les « couteux » postes, classes et structures spécialisés en scolarisant à tout va dans les classes ordinaires tout enfant handicapé.

Le SNUDI-FO apporte soutien et conseil aux collègues confrontés à des intégrations impossibles. Il intervient auprès de l'administration.

## **108 h annualisées :**

## **NON A LA DISPARITION DES RASED !**

**Le SNUDI-FO est le seul syndicat représentatif qui n'a signé avec le ministre ni le protocole ni le relevé de décisions**

qui imposent la dislocation du cadre national de nos obligations de service et un contrôle bureaucratique de nos horaires, privent tous les élèves de 2 h hebdomadaires d'enseignement, permettent de planifier la disparition des RASED, remettent en cause les réunions d'information syndicale pendant le temps scolaire, multiplient la paperasserie et les réunions qui désorganisent la vie privée...

## **Abrogation des décrets DARCOS !**

# **FO : la force de l'indépendance syndicale**